

répondions aux demandes de ceux qui veulent que nous nous alignions sur les prix mondiaux du pétrole brut.

PRODUITS PÉTROLIERS—LE DÉBLOCAGE DES PRIX ET LA POSSIBILITÉ D'UNE HAUSSE À LA TÊTE DES PUIITS

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Le gouvernement a-t-il pris sa décision de supprimer les mesures de restrictions volontaires sur le pétrole et le gaz au niveau du consommateur en prévision d'une hausse brutale des prix à la tête des puits après la réunion qu'il aura en avril avec les provinces?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je rappellerais au député que nous avons exercé un contrôle non pas sur les prix à la consommation, mais sur les prix de gros. Je lui ferais également remarquer que le communiqué de presse ne mentionne nullement que ce contrôle sera aboli. Chaque raffineur ou grossiste devra au contraire se contenter d'une hausse proportionnelle à l'augmentation de ses coûts. La surveillance est donc toujours là et les comptes seront vérifiés.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CAS DU CONTRE-AMIRAL COMMANDANT DE LA RÉGION NAVALE DU PACIFIQUE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Il semble que le contre-amiral Pickford, commandant de la région navale du Pacifique doit être remplacé par un jeune commodore. Pour bien des gens, cela veut dire une diminution de l'importance, du rôle et sans doute de l'équipement des forces de la côte ouest. Le ministre peut-il nous assurer que ces craintes sont injustifiées et qu'un contre-amiral ou un officier d'un grade équivalent assumera encore la responsabilité de nos forces sur la côte ouest?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur, je puis l'assurer au député. Nous n'avons nullement l'intention de diminuer l'importance d'Esquimalt. Le commandant adjoint du commandement maritime restera sur la côte ouest à Esquimalt.

* * *

LES SPORTS

LA QUESTION DE L'ÂGE DES JOUEURS DE HOCKEY ENGAGÉS PAR LES LIGUES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-ce que la Ligue nationale de hockey, l'Association mondiale de hockey ou l'Association canadienne de hockey amateurs se sont adressés à lui pour tenter de faire appuyer par le gouvernement une

Questions orales

entente intervenue entre ces associations visant à limiter les possibilités d'engager des joueurs professionnels avant qu'ils aient atteint l'âge de 20 ans, et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il décidé d'ignorer cette demande, ou compte-t-il fournir l'appui réclamé par ces associations?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il y a eu en effet rencontre entre les représentants des trois organismes en cause et certains fonctionnaires de mon ministère et moi-même. J'ai exposé la position du gouvernement sur ce sujet dans un discours à la Fédération des Sports du Canada à Vancouver il y a quelques semaines.

[Traduction]

M. Hnatyshyn: Je regrette, mais je ne me souviens pas avoir rencontré le ministre exposer la position qu'il avait prise à l'égard de la demande de ces associations.

[Français]

M. Lalonde: J'ai déjà répondu, monsieur le président, que la position du gouvernement avait été exposée dans ce discours prononcé à la Fédération des Sports du Canada qui se réunissait à Vancouver; j'indiquais alors clairement que le gouvernement était favorable à un arrangement en vertu duquel il n'y aurait pas de signatures de joueurs de moins de 20 ans.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA GRÈVE DES MANŒUVRES ET HOMMES DE MÉTIER—LE DÉLAI ACCORDÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL POUR LES POURSUITES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je me demande si je peux importuner le président du Conseil du Trésor avec une question. Est-il arrivé dernièrement, que le ministre ou ses fonctionnaires aient demandé à la Commission des relations du travail dans la Fonction publique la permission d'intenter des poursuites contre des fonctionnaires du groupe des manœuvres et hommes de métier occupant des postes désignés comme essentiels, poursuites qui s'imposent, je crois, et le ministre a-t-il des raisons de croire qu'une décision sera prise dans moins de huit à dix mois, soit la période requise pour étudier de telles demandes dans le passé?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Comme le chef de l'opposition le sait, avant Noël, près de 900 employés s'étaient illégalement mis en grève et j'ai pris les mesures qui s'imposaient. La grève actuelle a commencé lundi passé et bien entendu, il nous faudra nous renseigner avant d'intenter des poursuites. C'est ce que nous ferons après avoir reçu ces renseignements. Nous collaborons avec les divers ministères qui recueillent ces renseignements.

M. Stanfield: Le ministre admet, je suppose, qu'il lui faut la permission de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique avant d'intenter des poursuites. Faut-il toujours attendre aussi longtemps que par le passé pour obtenir cette permission, c'est-à-dire, sauf erreur, huit, neuf ou même dix mois?